



AVIS

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

**la SARL BEIL a introduit une demande d'autorisation (N° du dossier : 3A/2024/0277/173), relative à l'exploitation d'un ascenseur à Biwer.**

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté par le public intéressé à la maison communale à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc LENTZ  
bourgmestre

Pierre BAYONNOVE  
secrétaire communal